

Communiqué de presse
du 30 octobre 2013

Le français est une langue nationale !

Quelques jours après la Conférence des présidents de LCH, faîtière alémanique des enseignants, et les échos de celle-ci dans la presse, et une semaine après la journée des langues organisée avec la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique), le SER a tenu son Assemblée des délégué-e-s d'automne et appelle l'ensemble des cantons suisses à faire **la différence entre une langue nationale et une langue étrangère.**

Ras le bol que la Suisse romande soit seule à supporter l'effort de la solidarité linguistique confédérale ! La population et les autorités doivent manifester clairement leur volonté de garder et faire vivre des langues qui redeviennent véritablement **nationales.**

Les délégué-e-s SER, réunis en Assemblée ordinaire le 30 novembre 2013 à Martigny :

- appellent les Cantons alémaniques et les associations d'enseignants, en application de l'article 70, alinéa 3, de la Constitution, à privilégier et assurer l'approche du français dès les premiers degrés de l'école;
- enjoignent les autorités cantonales et fédérales à mettre en œuvre la LLC (Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques), en particulier dans ses articles 14 et 15, en faisant appel aux aides financières de la Confédération prévues à l'article 23;

Le choix de la première langue abordée à l'école n'est pas simplement un choix politique, c'est un choix constitutionnel. La Suisse a des cultures différentes qui méritent d'être partagées si les Suisses sont citoyens d'un même pays.

Syndicat des enseignants romands

Personne de contact : Georges Pasquier, président : 078 686 68 12

Annexe : Résolution de l'assemblée des délégué-e-s du 30 novembre 2013